

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

UNITE DE GESTION PAR OBJECTIF POUR LA REALISATION DU PROJET DE REFORME DE LE GESTION
DU BUDGET DE L'ETAT

RE

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
DE L'ANNEE 2020
MISSION
COMMERCE ET
DEVELOPPEMENT
DES EXPORTATIONS

Novembre 2021

Table des matières

Chapitre premier : Présentation générale	3
1- Résultats de la performance pour l'année 2020	4
2- L'exécution du budget de la mission pour l'année 2020	8
Chapitre deux : Présentation de l'exécution des programmes de la mission commerce et développement des exportations	15
Programme 1 : Programme Commerce Intérieur :	16
1- Présentation et analyse des résultats de performance	16
2- Présentation de l'exécution du budget du programme	25
Programme2 : Programme Commerce Extérieur :	33
2- Présentation et analyse des résultats de performance	33
3- Présentation de l'exécution du budget du programme	42
Programme 9 : Programme pilotage et appui :	47
1- Présentation et analyse des résultats de performance	47
2- Présentation de l'exécution du budget du programme	54

Chapitre premier

Présentation générale

1- Résultats de la performance pour l'année 2020

- Présentation de la mission commerce et développement des exportations :

La stratégie de la mission commerce et développement des exportations se résume, pour l'essentiel et conformément à ce qui est inscrit dans le plan quinquennal (2016-2020), en l'assurance de l'efficacité du secteur et son développement, ainsi que le renforcement de l'intégration dans l'économie mondiale conformément à l'intérêt national et l'amélioration de l'image de la Tunisie dans l'environnement international des affaires.

Dans ce cadre, les priorités du secteur sont :

Commerce intérieur : assurer le fonctionnement normal des marchés, maîtriser les prix, renforcer la protection des consommateurs, contribuer à la croissance économique et développer le tissu commercial et artisanal, en plus d'assurer la transparence de l'environnement concurrentiel du marché intérieur.

Commerce extérieur : développer les exportations et soutenir l'intégration dans l'économie mondiale, avec une diversification des produits susceptibles d'être exportés, élargir la base des exportateurs, développer des programmes de soutien et d'accompagnement et les orienter vers des secteurs promoteurs à haute valeur ajoutée, notamment les services.

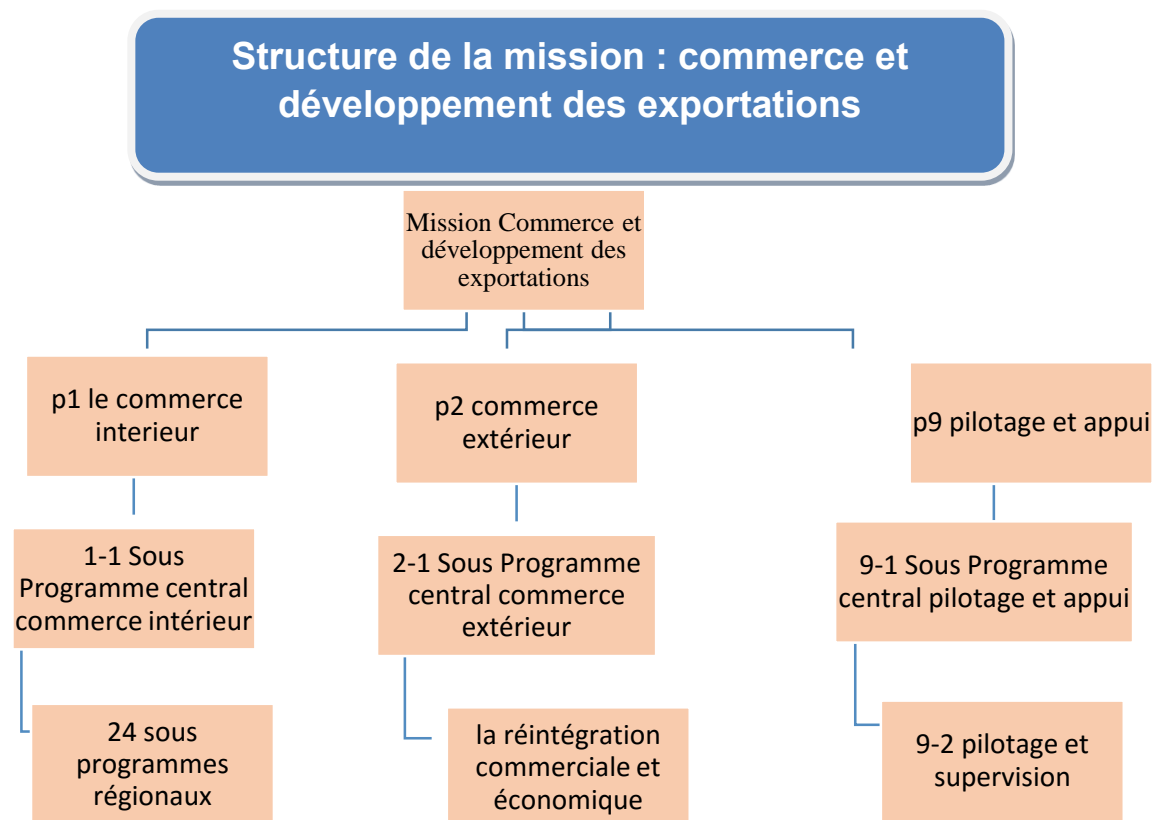
Commerce électronique et économie immatérielle : faciliter l'intégration du tissu économique national dans l'économie numérique mondialisée en offrant un environnement approprié pour mener des activités commerciales en ligne et augmenter le nombre de sites marchands et de services.

Selon la réforme de la gestion du budget par objectifs, la mission commerce et développement des exportations s'est limitée à deux programmes opérationnels qui traduisent les politiques publiques du ministère et les attributions qui lui sont confiées, et un programme de pilotage et appui :

Programme n° 1 : Commerce intérieur

Programme n°2 : Commerce extérieur

Programme n°9 : pilotage et appui



Synthèse des réalisations stratégiques de la mission commerce et développement des exportations :

Malgré les difficultés que l'économie nationale a connues au cours de l'année 2020, le ministère a continué à mettre en œuvre des projets et des réformes et à atteindre les objectifs programmés, qui peuvent se résumer comme suit :

• Concernant le commerce intérieur :

- **Au niveau du contrôle des circuits de distribution**, un projet de révision de la loi n° 94-86 du 23 juillet 1994, relative aux circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, révisée et complétée par la loi n° 2000- 18 du 7 février 2000, a été initié pour organiser davantage les circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche et de définir les obligations des intervenants, afin d'assurer le bon approvisionnement du marché et interdire les pratiques monopolistiques et spéculatives qui violent la transparence des transactions et les prix et qui affectent ou pourrait porter préjudice aux besoins essentiels des consommateurs. Quant à la mise en œuvre du programme de réforme des circuits de distribution, l'avancement de ses travaux a atteint près de 70% du budget alloué au projet.

- **Au niveau de la contre bande et du commerce parallèle**, les services du ministère s'emploient à réduire le volume du commerce parallèle en intensifiant les campagnes de contrôle économique en coordination avec les services de la douane et le ministère

de l'Intérieur en renforçant le corps de contrôle par 100 nouveaux agents en 2020 pour assurer une plus grande couverture du marché intérieur.

- **Sur le plan de la continuité de l'approvisionnement et de la préparation aux grandes saisons** : l'administration a atteint un taux de réalisation des stocks de régularisation estimé à 123 % par rapport à la programmation annuelle pour l'année 2020. Cette évolution des stocks de régularisation des produits alimentaires est due à l'abondance de la production qui a caractérisé l'année : le lait (61 millions de litres), les œufs (32 millions d'œufs), la viande de poulet et de dinde (6092 tonnes) et les pommes de terre (35,7 mille tonnes), ceci a contribué à la baisse des prix.

- **Au niveau de la maîtrise des produits subventionnés** : au cours de l'année 2020, l'administration a émis un cahier des charges relatif à l'organisation de la commercialisation des produits subventionnés par les grossistes en ces produits et un arrêté du Ministre du Commerce et du Développement des Exportations a été publié en date du 13 novembre 2020 relatif à la fabrication, l'exposition et la vente du pain ont contribué à réguler davantage l'activité des boulangeries classées et non classées et à contrôler la distribution et les usages de la farine subventionnée avec ses deux classes PS et PS-7 et de la semoule, ce qui a contribué à réduire la consommation des quantités de la farine subventionnée au cours de l'année 2020 pour atteindre 6,324 millions de quintaux contre 6,500 millions de quintaux programmés. Cela s'ajoute au rôle de l'application du suivi des ventes de la Farine et de contrôle des besoins réels de fabrication du pain, et de limitation de leur utilisation à des fins autres que ceux désignés pour cela.

- **Au niveau du contrôle économique** : l'élaboration des cadres législatifs du contrôle économique et des secteurs concernés par leurs travaux a été initiée (concernant la concurrence et les prix, la promulgation du décret-loi n° 2020-10 du 17 avril 2020 fixant des dispositions particulières relatives à la prévention des violations des règles de la concurrence et de prix pendant la période de confinement total).

•Concernant le commerce extérieur :

Au niveau des importations :

- En 2020, le ministère a entamé un programme de rationalisation des importations dans le sens de les réduire dans la limite des produits de consommation de base, afin de réduire le déficit de la balance commerciale et de mettre en place et développer les mécanismes susceptibles de protéger la production nationale contre les pratiques illégales lors de l'importation en activant les mécanismes de défense commerciale pour lutter contre ces pratiques, telles que la condensation quantitative des

Importations, le dumping et les subventions interdites. (Décisions du Conseil national du commerce extérieur),

- Encadrer les investisseurs et développer le processus de communication avec l'administration à travers la mise en place d'un système de services à distance et la création d'un système interactif dans les enquêtes ouvertes liées aux mesures préventives et aux pratiques illégales à l'importation.

Au niveau des exportations :

- Le maillage des exportations tunisiennes vers la zone euro a été réduit de 80% à 69%, en recherchant de nouveaux marchés prometteurs, en concluant des accords d'échanges commerciaux et en s'engageant dans des groupements économiques régionaux et internationaux, y compris la ratification du protocole d'adhésion de la république tunisienne au COMESA (fin 2020).

- le développement et la facilitation des procédures du commerce extérieur à travers la numérisation des autorisations du commerce extérieur, des fiches d'information et d'autres documents administratifs.

- 37% ont été atteints en pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce relatif à la facilitation des échanges dans les délais contre 48% programmé. En effet, l'intégralité de la numérisation du système des titres du commerce extérieur a été achevée et le nouveau portail numérique lié au commerce extérieur touche à sa fin en plus de la reprise des activités des commissions chargées de mettre en vigueur l'accord international relatif à la Facilitation des procédures du commerce extérieur à un rythme accéléré, notamment après l'amélioration de la situation sanitaire générale.

- L'activité du Conseil National du Commerce Extérieur a été relancée après une interruption de 5 ans, et la 35ème session du Conseil s'est tenue en novembre 2020 en raison de son rôle d'approbation des orientations stratégiques du Ministère, notamment en matière de rationalisation des importations et la facilitation des échanges (ressusciter le comité technique en charge de la facilitation du commerce conformément à l'adoption par le pays de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce relatif à la facilitation des échanges) et l'adoption de mécanismes pour lutter contre le dumping du marché tunisien et la protection du tissu industriel local. Cette session a abouti à la présentation d'un projet de révision du décret n°94-1746 de 1994 relatif à la fixation de la composition et des modalités de fonctionnement du conseil national du Commerce extérieur dans le sens de l'introduction davantage de structures concernées par le commerce extérieur, le doublement de la représentation

des organisations professionnelles et la création d'un comité technique pour la numérisation et le commerce électronique en plus d'autres organismes,

- A l'occasion de la discussion du budget du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations pour l'année 2021, il a été annoncé la mise en place d'un appareil en charge de la défense commerciale, et un ensemble de projets d'accompagnement ont été préparés fin 2020, et l'étude de la possibilité de leur mise en œuvre se poursuit

2- Exécution du budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2020 :

Les dépenses de la mission du commerce et de développement des exportations au cours de l'année 2020, se sont élevées à 2 560 113 MD, alors que les prévisions des crédits alloués dans la loi de finances complémentaire s'élevaient à 2 419 707 MD, soit un écart de 140,406 MD, et le taux d'achèvement est de l'ordre de 105,8 %.

Les tableaux suivants présentent la répartition et l'exécution du budget du ministère selon la nature des dépenses et selon les programmes :

Tableau n° 1 : Exécution du budget du ministère de l'année 2019 par rapport aux prévisions 2020 : répartition selon la nature de la dépense (crédits-paiement)

Unité : Mille dinar

Nature économique		Prévisions 2020 L.F Rectificative (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant 2-1	Taux de réalisation %
					2/1
Rémunération	Paiement	47700	45619	-2081	95,63
Dépenses de gestion	Paiement	8500	8663	163	101,91
Intervention publique	Engagement	2357.884	2502.758	144.874	106,14
	Paiement	2357.884	2502.758	144.874	106,14
	Engagement	6842	5432	-1410	79,39

Dépenses	Paiement	5623	3073	-2550	54,65
D'investissement					
Dépenses des opérations financières	Engagement				
	Paiement				
Total	Engagement	2420.926	2560.472	141.546	105,84
	Paiement	2419.707	2560.113	140.406	105,80

Sans compter les ressources propres des établissements

- **La rémunération :**

Le total des réalisations des dépenses de rémunération pour l'année 2020 s'élève à 45 619 MD contre 47 700 MD inscrits dans la loi de finances complémentaire pour la même année, soit un taux de réalisation de l'ordre de 95,63 %. Les réalisations des dépenses de rémunération se répartissent comme suit :

Ministère : 34 882 MD (29 900 MD en 2019)

Institut National de la Consommation : 493 MD (501 MD en 2019)

Conseil de la concurrence : 1607 MD (dont 87 MD crédit complémentaire, 1636 MD en 2019)

Centre de Promotion des Exportations : 8 637 MD (8737 MD en 2019)

- **Dépenses de gestion**

Le total des dépenses de gestion inscrites pour l'année 2020 s'élève à 8 500 MD, tandis que les réalisations s'élèvent à environ 8 663 MD, soit un taux de réalisation d'environ 102%, et les réalisations se répartissent comme suit :

Ministère : 6273 MD (7 252 MD en 2019),

Institut National de la Consommation : 284 MD (dont 83 MD crédit supplémentaire, 195 MD en 2019),

Conseil de la concurrence : 535 MD (558 MD en 2019),

Centre de Promotion des Exportations : 1571 MD (1333 MD en 2019).

Il est à noter, dans ce contexte, que le Ministère a fait face à de nouveaux défis dans cette rubrique avec l'émergence de la pandémie du virus Corona au début de l'année 2020, qui a entraîné de grandes difficultés en termes de régulation du marché et

d'assurer un flux normal d'approvisionnement, ce qui a nécessité l'intensification des interventions exceptionnelles de l'organe du contrôle économique.

Ainsi, malgré la baisse de consommation au niveau de certains postes du budget de gestion au cours du premier semestre, certains autres postes ont connu une hausse de consommation vu les circonstances notamment au cours du second semestre de l'année avec le début de la levée du confinement total. Il est à noter que des besoins supplémentaires de crédits d'une valeur totale de 212,746 mille dinars ont été enregistrés avec certains postes (honoraires, tests et autres dépenses, paiement d'indemnités, une subvention de gestion au profit de l'Institut national de la consommation) qui ont fait l'objet d'une demande de crédits supplémentaires auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'investissement.

- **Dépenses d'intervention**

Le total des dépenses réalisées liées aux interventions pour l'année 2020 s'élève à 2 502,758 MD, contre 1 903,798 MD en 2019, soit une augmentation de 598 ,960 MD sont des dépenses liées à la compensation des produits de base pour atteindre les plafonds de 2416 MD contre 1800 MD prévus par la Loi de Finances initiale. Les crédits réalisés pour l'année 2020 sont répartis comme suit :

Ministère : 2 431,608 MD (1 805, 518 MD en 2019),

Institut National de la Consommation : 9 MD (8 MD 2019),

Conseil de la concurrence : 12 MD (23 MD 2019).

Centre de Promotion des Exportations : 75, 581 MD (98,238 MD en 2019).

Notant que le taux d'exécution des dépenses d'interventions à caractère de développement pour l'année 2020 s'élève à 44,4%, qui sont représentés en :

program mes	désignatio n	Source de finance ment	Réalizations (MD)							
			2019				2020			
			C. Inscrits		C.consomés		C. Inscrits		C.Consommés	
			E	P	E	P	E	P	E	P
Programme commerce intérieur	Projet de la zones logistique et commerci ale de	Ressou rces de budget de l'Etat		6995			6995	6995	4452	445 2

		Benguerden								
Programme commerce extérieur	Centre de promotion des exportations	Ressources de budget de l'Etat	7130	7130	7227	7227	10350	10350	8165	8165
	Projet de développement des exportations 3	Crédit extérieur	15719	8135	11893	14261	17032	17032	2661	2661
Total			22849	22260	19120	21488	34377	34377	15278	15278

4- dépenses d'investissement

Le total des crédits exécutés au titre des investissements pour l'année 2020 s'élève à 3 073 MD contre 2 078 MD en 2019, soit une augmentation de 995 MD avec un taux de 47,88 %.

Ils se répartissent comme suit :

Ministère : 2928 MD (1993 MD en 2019)

Institut National de la Consommation : 42 MD

Conseil de la concurrence : 104 MD (85 MD en 2019)

Tableau 1 : Les dépenses d'investissements réalisées pour l'année 2020 sont réparties selon la nature des dépenses comme suit :

Unité : mille dinar

désignation	Crédits inscrits		Crédits affectés		Réalizations 2020	
	engagement	paiement	engagement	paiement	engagement	paiement
Etudes générales	1026	857	881	386	594	386
Bâtiments administratifs	3280	2500	3036	887	3036	887
Equipements administratifs	420	420	420	415	415	415

Programmes informatiques		710	440	160	159	159	159
Projet de développement des exportations 3		1406	1406	1406	1406	1226	1226*
total		6842	5623	5903	3253	5430	3073

A noter que les crédits dépensés pour les travaux administratifs s'inscrivent dans le cadre de projets continus (deux projets de construction du siège de la direction régionale du commerce à Sousse et à Bizerte), où le rythme d'avancement des travaux de ces derniers est 25%, sachant qu'un retard a été enregistré dans l'avancement des travaux en raison du manquement de l'entreprise en charge à ses obligations (difficultés rencontrées par l'entreprise),

Le coût total des études qui sont en cours d'achèvement et qui sont encore au stade de l'élaboration des cahiers des charges s'élève à 450 MD paiement, soit à raison d'environ 50 % des crédits inscrits dans cet article.

Tableau 2 : exécution du budget de la mission pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par programmes

Unité : MD

programmes		Prévisions 2020 L.F.C (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Valeur (2)-(1)	Taux(2)/(1)*100
Commerce intérieur	Engagement	2459.370	2455.273	-4097	99,83
	Paiement	2459.201	2455.065	-4136	99,83
Commerce extérieur	Engagement	148.919	96.170	-	64,57
	Paiement	148.919	96.169	-	64,57

Pilotage et appui	Engagement	12.637	11.029	-1.608	87,27
	Païement	11.587	8.879	-2.708	76,62
Total général	Engagement	2620.926	2562.472	-	97,77
				58.454	
	Païement	2619.707	2560.113	-	97,72
				59.594	

Programme n° 1 : Commerce intérieur

Le pourcentage de réalisations du programme est 109%, s'élevant à 2 455 065 MD, contre 1 843 201 MD prévues par la loi de finances initiale et 2 459 201 MD selon la loi de finances rectificative, suite à l'augmentation des prévisions de dépenses des interventions du programme, notamment celles liées à la compensation des produits de base pour atteindre les limites de 2 416 000 MD contre 1 800 000 MD prévues dans la loi de finances initiale, avec une augmentation de 34,2 %. L'augmentation des prévisions de dépenses, notamment en ce qui concerne les interventions du programme dans son aspect lié à la compensation des produits de base comme la plus grande valeur, est attribuée aux facteurs suivants :

- Hausse des cours mondiaux des céréales et des huiles végétales,
- La dépréciation du dinar par rapport au dollar,
- Coûts élevés de la production et de la main d'œuvre.

Quant au projet de la zone logistique et commerciale de Ben Guerdane, tous les fonds alloués à la réalisation du projet n'ont pas été consommés puisqu'il atteint 63,6%. Ceci est due au retard constaté au niveau des travaux d'assainissement en tant que composante extra muros de la zone qui est tributaire du réseau d'évacuation des eaux usées de la ville de Ben Guerdane. Les investissements dans le programme d'une façon générale s'élèvent à 45,4%.

Programme n°2 : Commerce extérieur

Le taux d'exécution du budget du programme est de 64,6 %, ceci est dû au non-décaissement de tous les crédits alloués aux Interventions, notamment ceux liés à la deuxième activité : « Appui au Centre de Promotion des Exportations » essentiellement au niveau des articles suivants :

- Promotion des exportations : 64 756 MD contre 100 000 MD, en raison du retard des outputs de l'étude relative à la restructuration du fonds de promotion des exportations, qui a entraîné l'arrêt de l'examen de nombreux dossiers de subventions du fonds par le comité en charge jusqu'à l'achèvement de la matrice des résultats quant aux subventions du transport,

-Troisième projet de développement des exportations : 2 661 MD contre 17 032 MD inscrits Cela est dû à l'impact de la pandémie de Covid-19, qui a perturbé la mise en œuvre des plans marketing export préparés par les entreprises pour bénéficier des subventions à l'exportation octroyées par le fonds « tasdir + », y compris la participation à des événements internationaux, des foires et des missions de prospection de marchés. Cela s'ajoute au retard de la Banque mondiale à accepter de prolonger la période de mise en œuvre du projet pour mener à bien plusieurs actions incluses dans le plan de passation des marchés publics, ce qui a entraîné l'interruption des études liées à la composante des chaînes de valeur en tant qu'une des actions qui relèvent du projet.

Programme n°9 : pilotage et appui

Les crédits réalisés au titre du programme pilotage et appui représentent 76,6%, avec l'exécution d'un montant de 8 879 MD, contre 11 587 MD prévues par la loi de finances, étant donné que les crédits programmés quant aux investissements de ce programme n'ont pas connu de progrès remarquable, atteignant 40,3%, du fait de l'interruption d'avancement du projet de construction du siège de la direction régionale du commerce de Bizerte (un crédit de paiement pour le projet de l'ordre de 1000 MD) et globalement un taux de 35,5% dans l'article « bâtiments ».

Chapitre deux
Présentation de
l'exécution des
programmes de la
mission

Programme 1 : Programme du commerce intérieur

Responsable du programme

« Madame Karima HAMMAMI » Directrice Générale de la Qualité, du Commerce Intérieur, des métiers et Services

Elle a pris ses fonctions à partir du 04 octobre 2018

1- Présentation et analyse des résultats de performance du Programme du Commerce Intérieur :

Le programme du commerce intérieur comporte deux objectifs stratégiques et quatre indicateurs de performance.

Objectif 1-1-1 : Assurer un fonctionnement normal du marché et protéger le Consommateur

Cet objectif concerne :

- Le suivi de l'approvisionnement du pays en produits sensibles afin d'assurer l'abondance en renforçant les mécanismes de suivi et de la programmation pertinente des saisons de consommation en diversifiant l'offre et ce, en se basant essentiellement sur la production nationale et le recours provisoire, le cas échéant, à l'importation, d'autant plus le recours au renforcement du programme d'appui à la politique des stocks de régulation,
- Renforcer la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et développer le système de la protection du consommateur en renforçant et améliorant le rendement du dispositif de contrôle économique et sa présence sur le marché,
- Réaliser annuellement un certain nombre de programmes et de projets dans le but de mettre en place un système de consommation responsable et durable, en élaborant un plan de communication qui comporte des axes scientifiques, techniques et juridiques en matière de la consommation, et l'adoption des nouvelles technologies ciblant tous les consommateurs potentiels et la réalisation des conventions avec des organisations de la société civile et des structures nationales et internationales opérant dans le domaine lié à la consommation, ainsi que la mise à disposition de l'institut de

capacités techniques et administratives dans le cadre d'une stratégie de renforcement des compétences.

Cet objectif est mesuré par les trois indicateurs suivants :

L'indicateur 1.1.1 : Taux de réalisation des stocks de régulation :

Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation 2020/ prévisions 2020/100* (1)/(2)	Prévision 2021	Prévision 2022
(%)	55.8	90	80	123	153.75	82	85

- **Définition de l'indicateur** : suivre et prévoir l'état de l'offre au vu de l'évaluation des stocks réalisés concernant les matières sensibles telles que le lait, les pommes de terre, les œufs destinés pour la consommation, la viande de poulet et de dinde,

- **Mode de calcul de l'indicateur** : (quantités réalisées / programme de stockage) *100,

- **Source d'information** : Associations professionnelles communes.

Pour l'année 2020, un taux de réalisation estimé à environ 123 % a été enregistré, contre des estimations de 80 %, en raison principalement des circonstances exceptionnelles que le pays a connues pendant la pandémie de Corona, ainsi le niveau de consommation ayant diminué à la suite de la fermeture des restaurants et des unités touristiques en raison des mesures préventives prises pour prévenir le virus Corona, qui ont conduit à l'accumulation intensif de stocks à savoir les produits laitiers ,les viandes et la viande de volaille :

	Programme stockage (2020)	Réalisation (2020)	Pourcentage Réalisation %
Lait (Million de litres)	60	61	101.66
Œufs(M œufs)	40	32	80
Viande Poulet (Tonne)	2.000	3.092	154.6

VOLAILLES(Tonne)	1.500	3.000	200
Pomme de terre (M Tonne)	45	35.7	79.33

Ceci a conduit l'État à supporter le coût d'un stockage supplémentaire, ce qui a nécessité la prise des mesures exceptionnelles notamment :

- S'efforcer à l'élimination des excédents de production en annulant la licence préalable d'exporter des pommes de terre, de la viande de volaille, des œufs et du lait demi-écrémé gras, et ce à partir du 4 mai 2020.
- Décider de subventionner l'exportation de lait stérilisé dans la limite de 15 millions de litres (réalisation : à partir de mars 2021).

Il est à noter que parmi les activités les plus importantes menées par la direction du commerce intérieur pour atteindre le résultat de cet indicateur :

- Programmer des niveaux de production pour permettre l'approvisionnement régulier du marché et la construire des stocks de régulation,
- Participer périodiquement aux comités techniques chargés du suivi de la constitution des stocks de régulation,
- Effectuer des visites sur terrain pour inspecter les stocks,
- Mettre en place un programme de distribution des stocks en faveur des régions,
- Suivre et évaluer dans quelle mesure les stocks satisferont les besoins des consommateurs.

Il est à noter que certains acteurs publics relevant du programme du commerce intérieur contribuent indirectement à la réalisation de cet indicateur, à savoir :

• **l'Office du Commerce Tunisien** contribue directement à la réalisation de l'objectif stratégique du programme de commerce intérieur qui consiste à assurer le fonctionnement normal du marché et à protéger le consommateur à travers :

- La continuité de l'approvisionnement du marché local pour certains produits consommables à prix variables (sucre, café vert, thé et riz),
- Création des stocks de réserve nécessaires pour ces produits dans différentes régions afin d'assurer l'approvisionnement régulier du marché.
- L'importation de certains produits provisoires pour modifier les circuits de distribution si les conditions du marché intérieur l'exigent, et assigné par l'autorité compétente.

• **la société ELLOUHOU** contribue à atteindre le même objectif en fournissant de la viande à des prix préférentiels pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur,

en plus de ses interventions pendant les grandes saisons de consommation (Ramadan et Eid al-Adha) afin de réduire les hausses de prix et la spéculation d'une part et fournir les services liés à la fourniture et la vente de la viande rouge d'autre part,

- **La Société Tunisienne des Marchés de Gros** contribue également à atteindre cet objectif en assurant la continuité de l'approvisionnement et la concentration de l'offre dans un même endroit afin de faire jouer la règle de l'offre et de la demande et assurer la transparence des transactions commerciales.

Indicateur 2.1.1 Taux de couverture du marché par l'organe du contrôle économique :

Unité de l'Indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisations 2020/Prévisions 2020 (1)/(2)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Pourcentage (%)	61.98	60	61	77	126.22	65	68

- **Définition de l'indicateur** : suivi de la situation du marché en réalisant des enquêtes de terrain ciblant les différents tissus commerciaux,

- **Mode de calcul de l'indicateur** : (nombre de visites de terrain / nombre d'intervenants économiques) *100,

- **Source d'information** : rapports d'activité (quotidien - hebdomadaire - mensuel) et les organismes en charge de la collecte des données liées au domaine économique.

Le taux de réalisation a atteint 77% par rapport aux estimations qui est de 61%, et cela peut être attribué aux raisons suivantes :

- Intensifier la surveillance quotidienne, durant la pandémie du Corona, afin de faire aux pratiques spéculatives et au manque d'approvisionnement. La présence d'agents de surveillance s'étant intensifiée tout au long de la journée (matin, du soir et la nuit),
- Intensifier le contrôle économique sur les routes, qui a ciblé un grand nombre d'opérateurs économiques transporteurs,
- Organiser des campagnes spéciales pour lutter contre la spéculation, notamment, en matière de semoule,

- Renforcement du corps économiques avec 100 agents de contrôle au cours de l'année 2020, ce qui a permis le développement du nombre d'équipes ainsi qu'une plus grande couverture du marché,
- Concentration des équipes du contrôle économique fixes dans les marchés de gros pour contrôler les transporteurs arrivés sur ces marchés, notamment le marché de gros de Bir Al-Kasaa.

Indicateur 3.1.1 Activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation.

Unité de l'indicateur	Prévision 2018	Réalisati on 2019	Prévision 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisatio ns2020/ Prévision s 2020 (1)/(2)	Prévisions 2021	Prévisi ons 2022
pourcentage%	-	-	95.5	44.5	46.6	92.9	100

- **Définition de l'indicateur** : l'indicateur des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation

- **Mode de calcul de l'indicateur** : une moyenne pondérée des indicateurs de progrès dans la réalisation des activités essentiels de l'institut :

$$(I = 0,5 * A1 + 0,2 * A2 + 0,2 * A3 + 0,1 * A4)$$

A1 : Séminaires, réunions et ateliers de travail

A2 : Test et analyse comparative

A3 : Recherches

A4 : Études

- **Source d'information** : Rapports d'évaluation d'activité.

Le pourcentage d'activités de mise en œuvre a été limité à 44,5% contre 95,5% programmé, et ce en raisons de :

• **Dans le domaine des études** :

Les appels d'offres émis relatifs à l'étude programmée sur « le développement du pouvoir d'achat en Tunisie » depuis 2018 ont été infructueux malgré la révision du cahier des charges dans le sens de faciliter l'implication des bureaux d'études selon des conditions minimales acceptables basées sur des recommandations dans ce

domaine. En effet, le taux de réalisation de cette étude a été limité à 30% sur les 54,5% programmés pour l'année 2020, compte tenu des travaux préparatoires considérés par l'actualisation des termes de références et le cahier des charges et la constitution d'un comité de pilotage à cet effet et l'appel à la concurrence en la matière, en plus de la première tranche qui devait être achevée pour un coût de 70 MD pour un total de 200 MD au total.

Au cours de l'année 2020, la préparation des termes de référence pour une deuxième étude programmée en 2022 intitulée « le positionnement du produit tunisien sur le marché local » a été initiée, ce qui représente environ 10 % de son mise en œuvre, de sorte que le sous-indicateur de la progression des études finalisées s'est installé aux alentours de 26% par rapport à ce qui a été programmé.

• **Concernant l'activité de recherche :**

Il n'a pas été possible d'identifier des soumissionnaires dans les deux consultations successives relatives à la réalisation d'une recherche téléphonique, en raison de la faible concurrence dans ce domaine et du manque d'instituts d'études et de sondage d'opinion qui utilise le mécanisme de gestion des recherches téléphoniques par ordinateur (CATI) auprès des acteurs du système d'achats en ligne, ce qui a conduit à limiter à 30 % l'avancement annuel de mise en œuvre, y compris les travaux préparatoires (termes de références, cahier des charges et avis de consultation).

D'autre part, trois enquêtes sur terrain ont été réalisées sur le gaspillage alimentaire auprès des familles, des points de vente commerciaux et des restaurants de la zone d'Al-Morouj 2 dans le cadre de la coopération avec l'FAO et la Municipalité de Tunis, ce qui a contribué à augmenter le taux de réalisation des recherches à 65%.

• **Avancement dans la mise en œuvre des analyses et tests comparatifs :**

Un taux supérieur aux attentes (respectivement 130 % et 103 %) a été enregistré au cours des années 2019 et 2020, compte tenu de :

- La finalisation de l'analyse du miel programmé pour les années 2019 et 2020 dans les délais ;
- Le pourcentage de réalisation de l'analyse sur les boissons à base de jus de fruits a atteint 90 %, en raison de certains obstacles afférents à la mise en œuvre. Ceci a nécessité la modification du cahier des charges vu l'impossibilité pour le laboratoire d'effectuer les analyses requises afin de déterminer l'un des critères de comparaison lié au pourcentage de pulpe de grain dans les boissons commercialisées concernées. D'autant plus, l'impossibilité d'évaluer les résultats des analyses reçues des laboratoires et de traiter les valeurs déviantes sur les tendances acceptables (valeurs aberrantes) dans les données de l'échantillon.

- Entamer des travaux préparatoires pour tester deux produits alimentaires à finaliser programmés au cours de l'année 2021 (préparation du projet de cahier des charges, étude d'adaptation des capacités d'analyse des laboratoires à traiter, processus d'appel d'offres pour sélectionner un laboratoire certifié et/ou accrédité et sélection du laboratoire après évaluation de l'appel d'offres (ce qui représente environ 15 % du chemin de réalisation cible).

• **En ce qui concerne les activités de forums, ateliers et événements de sensibilisation :**

Seulement 31% a été atteint de ce qui est programmé au cours de l'année 2020, selon les résultats des recherches achevées issus de l'organisation d'un atelier avec la coopération de la municipalité de Tunis pour présenter et contrôler la stratégie de réduction du gaspillage alimentaire dans les quartiers visés par la municipalité de Tunis, aussi à cause de la perturbation du calendrier du reste des manifestations programmées compte tenu de l'impact de la pandémie de Corona qui a entravé sa mise en œuvre, à savoir :

- Le Forum pour la célébration de la décennie de l'Institut National de la Consommation,
- La Journée internationale de la protection des droits des consommateurs,
- La caravane nationale d'éducation à la consommation (limitée à 23 % en pourcentage d'achèvement).

Il est nécessaire de revoir l'indicateur des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation, car il s'agit d'un indicateur d'activité qui ne reflète pas l'efficacité du Ministère dans l'exercice de son rôle de sensibilisation et d'éducation des consommateurs.

Considérant que le pourcentage d'achèvement des indicateurs a dépassé l'ensemble des estimations, où l'atteinte de l'indicateur lié au pourcentage d'achèvement des stocks de régulation a atteint 123 % et l'indicateur de couverture du marché 77 %, et le pourcentage d'atteinte de l'indicateur des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation a atteint 46,6 % par rapport aux estimations de 95,5 %.

Le taux d'exécution du budget des activités énumérées a atteint 90 % et l'objectif a été atteint dans son intégralité.

2-1- Objectif stratégique 2-1-1 : maîtriser les dépenses de compensation et les orienter vers leurs bénéficiaires :

Cet objectif est lié à la maîtrise de la politique de subvention des produits de base, à la rationalisation du niveau de ses dépenses, et à son orientation vers leurs bénéficiaires, en poursuivant le travail de contrôle et de suivi des circuits de distribution des produits subventionnés et en développant un travail commun de contrôle. Ceci est mesuré relativement à travers la maîtrise des quantités annuelles consommées de farine et d'huile végétale subventionnées.

Indicateur 2-1-1-1- : le taux d'évolution des quantités subventionnées de farine et d'huile végétale

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations 2020/ Prévisions 2020 (1)/(2)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
million Q (farine)	6.47	6,38	6.5	6.324	97.29 %	6.5	6.5
Mille Tonne (huile végétale)	162	152	165	141.143	85.54 %	165	165

- **Définition de l'indicateur** : les quantités consommées de produits subventionnés
- **Mode de calcul de l'indicateur** : les quantités consommées pour l'année considérée.
- **Source d'information** : dossiers relatifs aux subventions.

Les quantités de farine subventionnée au cours de l'année 2020 a atteint environ 6 324 mcg, contre des estimations initiales de l'ordre de 6,5 mcg, soit une baisse de 2,71 %. Cette baisse est principalement due au rôle de l'application informatisée relative au contrôle des ventes de Farine dans la maîtrise des besoins réels de Farine destinée

à la fabrication du pain d'une part, et en limitant son utilisation à des fins autres que celles qui lui sont dédiées d'autre part.

L'impact positif de l'application informatisée se manifeste également dans :

- Limiter le dépassement des quotas destinés aux boulangeries et d'adhérer à la catégorie des boulangeries agréées,
- Obligation des minoteries de limiter la commercialisation de Farine auprès des boulangeries qui sont inscrites sur la liste de leurs clients et qui sont déterminées par les services compétents du ministère du commerce et du développement des exportations d'autre part.

Quant à l'huile végétale, le volume de consommation pour l'année 2020 s'est élevé à environ 141,143 milliers de tonnes, contre des estimations préliminaires de l'ordre de 165 milliers de tonnes, soit une baisse de 14,46%,

Cette baisse est due principalement à l'efficacité de l'application informatisée de suivi de la distribution des quotas subventionnées d'huile végétale pour les unités de conserveries, cette initiative est lancée à partir de la date du 17 juin 2019, elle a permis le suivi immédiat de la distribution de l'huile végétale comme suit :

- Assurer le suivi des achats des unités de mise en conserve d'huile végétale raffinée en vrac auprès de l'office national de l'huile (en enregistrant le numéro et la date de la facture d'achat, la quantité en tonnes et le prix de cession).
- Suivi des ventes d'huile végétale en conserve chez les grossistes en produits alimentaires (enregistrement du numéro et de la date de la facture de vente et des quantités en litres),
- Suivi du niveau des stocks disponibles chez l'unité de mise en conserve (huile en vrac et en conserve),
- Contrôle du respect des sanctions infligées aux contrevenants (interdiction des approvisionnements dans le cas des infractions liées à l'utilisation illégale d'huile végétale subventionnée et autres sanctions...),
- Création d'une base de données actualisée qui comprend toutes les données liées au commerce de gros (code administratif, nom de l'agent, identifiant fiscal, adresse, et le gouvernorat...),
- Cette diminution est également due à la réticence de certaines conserveries à acquérir les quotas auxquels elles ont droit, malgré l'engagement de l'Office National de l'huile à fournir les quantités précises dans le cadre des quotas mensuels.

L'objectif lié à la maîtrise des dépenses de compensation orientés vers les bénéficiaires a été atteint, cela s'explique par l'engagement de l'administration à respecter le plafond des prévisions et à ne pas le dépasser en termes de quantités à distribuer au titre de subvention de produits de base, notamment de farine (97,29 %) et d'huile végétale (85,54 %).

Cet engagement afférant aux quantités programmées traduit le degré d'atteinte de l'objectif de maîtrise des dépenses de compensation, ainsi tout dépassement des quantités programmées est considéré comme s'écartant de l'objectif espéré, ce qui traduit l'efficacité de l'administration dans ce domaine.

2- Présentation de l'exécution du budget du programme de commerce intérieur :

Tableau 3 : Exécution de budget du programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de dépenses

Unité : mille dinar

Etat des dépenses	Prévisions 2020	Prévisions 2020 (2)	Réalizations/Prévisions	
			Montant (1)	Pourcentage des réalisations % (1)/(2)
Dépenses de paiement	30.608	29.457	-1.151	96,23
Dépenses de paiement	4.303	4.360	57	101,32
Dépenses d'intervention	2.423.424	2.420.855	-2.569	99,89
paiement	2.423.424	2.420.855	-2.569	99,89

Dépenses D'investissement	engagemen t	1.035	601	-434	58.06
	paiement	866	393	-473	45.38
Total	engagemen t	2.459.370	2.455.27 3	-4.097	99.83
	paiement	2.459.201	2.455.06 5	-4.136	99.83

Les dépenses du programme de commerce intérieur au cours de l'année 2020, se sont élevées à 2 455. 065 milles dinars, tandis que les crédits prévisionnels se sont élevés à 2 459. 201 milles dinars, avec un taux de réalisation de 83,99 %.

Le taux de réalisation de subvention du sous-programme central a été estimé à 99,02 % du taux de réalisation du programme globale, Ce chiffre s'explique par le fait que ce sous-programme dispose de la majorité du budget alloué au programme vu qu'il comporte les dépenses de compensation des produits de base, qui sont estimées à 98,42 % du budget du programme du Commerce intérieur.

Le tableau suivant présente également la répartition et l'exécution du budget du programme du Commerce intérieur selon la nature de l'activité et les sous-programmes :

Les sous- programmes	Désignation de l'Activité	Prévisions	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Pourcentage
		2020	2020	2020	/	Réalisations
		L.F		(2)	Réalisations	%
			L.F.S		Montant	(1)/(2)
					(1) - (2)	
			(1)			
Sous- programme1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	16.748	16.748	11.752	-4996	1670.

Commerce Intérieur Central	Subvention des produits de base	1.800.378	2.416.378	2.416.361	-17	99,99
	Surveiller et ajuster	2.070	2.070	2.154	84	105,104
	Progression concurrentielle des marchés					
	Sensibilisation et développement d'une culture de consommation	703	703	786	83	83
S-P régional 1-2 Commerce intérieur Tunis	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché Régional	1.377	1.377	1.475	98	111,07
S-P régional 1-3 Commerce intérieur Ariana	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché Régional	1.170	1.170	1.249	79	75,106
S-P régional 1-4 Commerce intérieur Ben Arous	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché Régional	1.187	1.187	1.140	-47	94,96
S-P régional 1-5 Commerce intérieur Manouba	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché Régional	1.101	1.101	1.235	134	171,12
S-P régional 1-6	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.215	1.215	1.280	65	34,105

Commere interieur Bizerte	Régional						
S-P régional 1-7	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.232	1.232	856	-376	4869€	
Commere interieur Nabeul	Régional						
S-P régional 1-8	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	743	743	807	64	61108€	
Commere interieur Beja	Régional						
S-P régional 1-9	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	866	866	676	-190	0678€	
Commere interieur Jandouba	Régional						
S-P régional A1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	826	826	904	78	44109€	
Commere interieur Kef	Régional						
S-P régional B1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	533	533	546	13	43102€	
Commere interieur Zagouan	Régional						
S-P régional C1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	603	603	1 230	627	98203€	
Commere interieur Siliana	Régional						
S-P régional D1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	922	922	786	-136	2485€	

Commere interieur Kairouan	Régional						
S-P régional E1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.488	1.488	994	-494	8066,	
Commere interieur kASSERINE	Régional						
S-P régional F1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.264	1.264	924	-340	1073,	
Commere interieur Gafsa	Régional						
S-P régional G1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	861	861	1.455	594	98168,	
Commere interieur Sidi bouzid	Régional						
S-P régional H1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.179	1.179	1.039	-140	1288,	
Commere interieur Sfax	Régional						
S-P régional I1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	932	932	1.246	314	69133,	
Commere interieur Mehdia	Régional						
S-P régional J-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	727	727	1.219	492	67167,	
Commere interieur Monastir	Régional						
S-P régional K-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	1.382	1.382	879	-503	6063,	

Commere interieur Sousse	Régional					
S-P régional L-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	837	837	983	146	44117,6
Commere interieur Gabes	Régional					
S-P régional M-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	807	807	825	18	23102,6
Commere interieur Mednine	Régional					
S-P régional N-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	667	667	602	-65	2590,6
Commere interieur Tataouine	Régional					
S-P régional O-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	788	788	643	-145	5981,6
Commere interieur Tozeur	Régional					
S-P régional P-1	Organisation des circuits de distribution et contrôle du marché	595	595	1.019	424	26171,6
Commere interieur Gbeli	Régional					
	TOTAL	1.843.201	2.459.201	2.455.065	-4.136	8399,6

*Sans prendre en compte les ressources propres des établissements

- En ce qui concerne l'activité d'organisation des circuits de distribution et de surveillance du marché : Le taux d'exécution budgétaire a atteint 70%, ce qui s'explique par la non-achèvement de l'étude de la deuxième tranche du programme

national de mise à niveau des circuits de distribution des produits de l'agriculture et de la pêche suite à la déclaration de l'appel d'offres comme infructueux.

- **Quant à l'activité de régulation de l'aspect concurrentiel du marché :** le taux d'exécution du budget 2020 a atteint 97,60 %, car des travaux ont été menés pour atteindre certains des objectifs opérationnels du Conseil de la concurrence, qui ont contribué à la réalisation des objectifs stratégiques.

- **Quant à l'activité de sensibilisation et de développement d'une culture de consommation :** le taux de réalisation a atteint 83 %, compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre de l'étude programmée sur « L'évolution du pouvoir d'achat en Tunisie, qui s'est traduit par un appel d'offre infructueux émis à cet égard.

- **Pour l'activité de compensation de produits de base :** la mise en œuvre des activités répertoriées a atteint 100 %.

Défis, difficultés et mesures à prendre pour atteindre la performance du programme

Les principaux problèmes et lacunes :

Il existe de nombreux problèmes et lacunes en ce qui concerne la mise en œuvre de ce programme, ces problèmes peuvent être classés comme suit :

• Difficultés liées à la continuité de l'approvisionnement :

- Le manque de données précises sur les estimations de la production agricole, qui affecte négativement la prévision de la situation de l'offre et la prise des décisions de régulation nécessaires dans les délais préconisés,
- La multiplicité des sources de données entre de nombreuses structures, ministères et services publics concernés par le stockage, la production et la commercialisation, ce qui a limité la crédibilité des données disponibles et leur variance dans de nombreux cas, ce qui a affecté la maîtrise des politiques de stockage,
- Absence d'un système d'information sur les approvisionnements et les stocks,
- Le lien entre l'approvisionnement et les facteurs climatiques du pays et les problèmes structurels de certaines filières, qui peuvent affecter négativement la mise en œuvre du programme de stockage.

• Difficultés liées aux dépenses de subvention :

- La difficulté d'orienter la subvention vers ses bénéficiaires, étant donné que les produits subventionnés sont consommés par le grand public, personnes physiques ou morales,
- Échec répété du processus de « l'identifiant unique » pour améliorer la gestion du processus de compensation et le diriger vers ses bénéficiaires...

• **Difficultés liées à la gestion des ressources :**

Faiblesse des moyens matériels de travail, tant au niveau central qu'au niveau régional, (ordinateurs - connectivité internet...) et fonctionnels, notamment en ce qui concerne les références juridiques et économiques liées au secteur, les manuels de procédures et méthodologies de travail ainsi que l'élément humain limité chargé du suivi et contrôle des enquêtes, en plus des moyens matériels limités mis à la disposition de l'organe de contrôle.

Principaux mesures et activités à entreprendre pour remédier aux insuffisances constatés :

- Relancer l'application informatique de suivi de la situation de l'approvisionnement auprès des directions régionales du commerce,
- Œuvrer pour la modernisation des cadres juridiques et préparer de nouveaux projets de textes compatibles avec les évolutions des secteurs et permettant une plus grande couverture du marché,
- Poursuite de l'approfondissement des études sur l'application informatique lié au suivi des ventes de la Farine, dans le but de le développer pour y inclure la programmation des visites sur terrain et le traitement des requêtes,
- Etudier la possibilité pour les boulangeries d'accéder à l'application informatique, et leur permettre de préenregistrer leurs commandes de farine, afin de permettre plus de contrôle sur les quantités de la farine de pain,
- Améliorer la performance de l'application relative au suivi des ventes d'huiles végétales subventionnés, en reconsidérant ultérieurement les quotas accordés aux différentes conserveries, sur la base de critères scientifiques précis et suite à une enquête de terrain des différentes unités en coordination avec le Centre technique des Industries Agroalimentaires et Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, et examinant, dans le cadre du comité chargé du suivi de la distribution de la farine dédiée à la fabrication du pain et de l'huile végétale, dans la possibilité d'abandonner le processus code administratif octroyé aux grossistes de produits alimentaires et les soumettant à un système de quotas similaire à celui qui est en place pour les boulangeries classées,

- Mise en place des deux plannings de maîtrise des risques liés au processus « subvention en matière céréalière » et « subvention huile végétale »,
- La nécessité de revoir l'indicateur des activités de recherche, d'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation, car il s'agit d'un indicateur d'activité qui ne reflète pas l'efficacité du ministère dans l'exercice de son rôle de sensibilisation et d'éducation des consommateurs.

Programme 2 : Le Commerce Extérieur

Le responsable du programme : **Mme Dorra BORJI SELMI** à partir de début 2020.

1- Présentation du programme et Analyse des résultats de performance :

Le programme du commerce extérieur est composé d'un objectif et de 5 indicateurs de performances :

objectif	Indicateur de performance
Objectif 2-1-1 Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale	Indicateur 2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux.
	Indicateur 2-1-1-2 : Taux de diversification des exportations en termes de produits et de destinations.
	Indicateur 2-1-1-3 : taux d'avancement de l'application de l'accord de l'organisation mondiale du commerce sur la facilitation des procédures de commerce dans les délais
	Indicateur 2-1-1-4 : Taux des femmes cheffes d'entreprise qui bénéficient du programme d'appui à l'export « Tasdir+»
	Indicateur 2-1-1-5 : Taux des femmes cheffes d'entreprise participantes aux foires et manifestations à l'étranger

1-1 Objectif stratégique : 2-1-1 : Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale :

Cet objectif est rattaché à deux principaux éléments qui sont ; le développement des échanges extérieurs et l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale.

Concernant le développement des échanges extérieurs ; il s'agit de l'accroissement du volume et de la valeur des exportations tunisiennes et la focalisation sur les produits à forte valeur ajoutée ainsi que le changement de la structure classique des exportations tunisiennes à travers la diversification des produits exportés et l'adoption d'une politique promotionnelle d'accompagnement.

Concernant l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale ; il s'agit de la consolidation des accords commerciaux précédemment appliqués d'une part, et la recherche continue de s'engager dans tous les nouveaux accords à caractère économique et commercial qui permettent au produit tunisien d'atteindre toutes les zones économiques régionales et internationales d'autre part.

**** Indicateur 2-1-1-1 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux.**

Indicateur	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisi 2020	Réalisé 2020	Réalisation 2020/Prévisions 2020(2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022	
Unité :			(1)	(2)				
	%	81.2	82.2	84	81	96.42	83	85

-La définition de l'indicateur : Cet indicateur porte sur l'analyse du niveau du développement des échanges commerciaux entre la Tunisie et les autres pays, notamment au niveau des exportations, dans l'aspect lié à l'intégration de ces échanges dans les accords de libre-échange qui permettent aux produits tunisiens de bénéficier de privilèges et de préférences. Il montre aussi dans une certaine mesure l'efficacité de la diplomatie économique pour parvenir à atteindre une performance plus promotionnelle du produit national.

- Méthode de calcul (formule) : La valeur des échanges commerciaux avec les pays ayant un accord de libre-échange avec la Tunisie / la valeur totale des échanges commerciaux.

- Source des données pour calculer l'indicateur : Base de données de la Direction générale du commerce extérieur + données de l'Institut national de la statistique.

L'année 2020 a été marquée par une légère baisse du pourcentage d'échanges commerciaux réalisés dans le cadre des accords de libre-échange, passant de 82,2% enregistrés pour l'année 2019 à 81% au cours de l'année en cours.

Le taux de réalisation enregistré est jugé raisonnable, compte tenu des répercussions négatives de la pandémie de Covid-19 au niveau mondial, qui ont poussé les exportateurs tunisiens à réduire le risque d'accéder à des nouveaux marchés et à préserver, autant que possible, les mêmes marchés traditionnels et les mêmes clients traditionnels.

Bien que les attentes ont indiqué une augmentation de ce pourcentage, notamment après la ratification par l'assemblée des représentants du peuple du protocole d'adhésion de la république tunisienne au COMESA, le retard de cette ratification (fin 2020) n'a pas contribué à créer les effets positifs espérés en termes de diversification des destinations d'exportation vers les pays africains, en plus de la composante logistique limitée essentiellement le transport en raison des difficultés rencontrées par les transporteurs tels que Tunisair et la Compagnie tunisienne de navigation.

On espère que ce pourcentage augmentera au cours de l'année 2021 pour plusieurs considérations dont les plus importantes sont :

- Le début du retour de la stabilité sur le marché libyen, qui devrait attirer une part importante des exportations nationales,
- L'entrée effective du processus de démantèlement tarifaire dans le cadre du COMESA, à compter du 1er janvier 2021, qui incitera les exportateurs tunisiens à profiter de ces avantages préférentiels et à accéder davantage aux marchés africains,
- Le démarrage d'un plan de restructuration de Tunis air, qui permettra d'améliorer ses performances, notamment au niveau du transport des exportations tunisiennes vers les pays africains,
- Le démarrage des campagnes de vaccination dans de nombreux pays, qui permettront d'atténuer les mesures restrictives résultant de l'application du confinement total, ce qui permettra un développement progressif des échanges intra-commerce,
- Anticiper une hausse de la demande mondiale pour de nombreux produits en raison de la reprise du taux de croissance dans de nombreux pays.

**** Indicateur 2-1-1-2 : Pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations**

Sous Indicateur	Réalisation	Réalisati	Prévision	Réalis	Réalisat	Prévis	Prévi
Unité : %	2018	on	2020	ation	ion	ion	sion
		2019	(1)	2020	2020/	2021	2022
				(2)	Prévis		
					2020(2)		
					/(1)		

Sous Indicateur1 :
Évolution du
pourcentage des
exportations hors
marchés traditionnels

(UE) par rapport au volume total des exportations.	27	28	32	19	% 59.37	20	23
Sous Indicateur2 : Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les marchandises exportées par rapport au nombre total de positions tarifaires	36	37	37	34	% 91.89	35	37

- **La définition de l'indicateur** : Cet indicateur porte sur l'analyse de l'évolution des exportations en termes de structure et de destination, ainsi que leur diversité et d'englober davantage les biens produits et fabriqués en Tunisie, notamment les produits à valeur ajoutée et hautement compétitifs. A cet effet, l'indicateur mentionné est divisé en deux indicateurs secondaires : Le pourcentage de diversification des exportations en termes de produits d'une part, et le pourcentage de diversification des exportations en termes de destinations et de marchés d'autre part. Concernant l'indicateur qui porte sur l'élargissant de la base des produits exportés ; cet indicateur tente de suivre les secteurs qui peuvent être impliqués ou soutenir leur implication dans l'effort d'exportation et l'abandon progressif de la dépendance totale vis-à-vis des secteurs traditionnels, notamment le secteur agricole. Quant à la diversification des exportations en termes de destinations, elle est due à la tentative de réduire le lien avec la zone euro, qui représente plus de 75 pour cent du total des échanges étrangers de la Tunisie.

- **Méthode de calcul (formule)** :

- Pour le premier sous-indicateur ; l'Évolution du pourcentage des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations ; La valeur des exportations à destination des pays autres que l'Union européenne / la valeur totale des exportations
- Quant au deuxième sous-indicateur ; qui est l'Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les marchandises exportées par rapport au nombre total de positions tarifaires : le nombre de positions tarifaires pour les produits exportés / le nombre total des positions tarifaires.

- **Source des données pour calculer l'indicateur** : Base de données de la Direction Générale du Commerce Extérieur + données de l'Institut National de la Statistique, classification douanière.

Tel que mentionné ci-dessus cet indicateur se subdivise en deux sous indicateurs :

Sous Indicateur1 : Évolution du pourcentage des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations :

Le pourcentage des exportations hors marchés traditionnels s'est stabilisé à 19 %, contre des estimations de 32 %. Cet écart est dû à plusieurs facteurs, notamment :

- La composition des exportations proprement dites, étant donné que la majorité de ces exportations étaient constituées de produits alimentaires et de produits agricoles qui avaient autrefois l'Union Européenne comme marché traditionnel, à cela s'est ajouté le développement enregistré au niveau du produit paramédical à destination de l'Europe.

- Les répercussions de la pandémie de Corona, qui a contraint les exportateurs tunisiens à se contenter de se diriger vers l'Union européenne, car c'est un marché garanti par rapport à d'autres marchés avec des niveaux de risques plus élevés à l'exportation.

On espère qu'au cours de cette année et de l'année prochaine, ce lien avec la zone euro se dégrade en raison de l'amélioration de la situation sanitaire au niveau mondial et du rétablissement de la mobilité des échanges commerciaux mondiaux.

Sous Indicateur2 : Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les marchandises exportées par rapport au nombre total de positions tarifaires :

Le taux de réalisation au cours de l'année 2020 a atteint environ 34 %, contre 37 % attendu. Cela signifie que les exportations tunisiennes ont quasiment maintenu leur structure au niveau de la nature des produits exportés.

L'écart entre les estimations et les réalisations (-8%) est dû à la fermeture de nombreuses entreprises industrielles, notamment au niveau de l'espace européen, ce qui a entraîné une baisse de la demande de produits manufacturés et de produits à haut contenu technologique et autres, contre la concentration de la demande principalement sur les produits alimentaires de consommation pour approvisionner les marchés intérieurs et les produits médicaux et semi-médicaux pour répondre aux besoins dus de la détérioration de la situation sanitaire.

Sur le plan interne, une baisse a été enregistrée au niveau de l'offre exportable en raison de l'entrée de la Tunisie dans une période de confinement total d'une durée de 3 mois, qui a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises exportatrices.

En général, ce pourcentage reste satisfaisant par rapport à la situation sanitaire générale, que ce soit au niveau de la Tunisie qu'au niveau mondial en général.

****Indicateur 2-1-1-3 :Taux d'avancement de l'application de l'accord de l'organisation mondiale du commerce sur la facilitation du commerce dans les délais.**

Indicateur Unité :	Réalisati 2018	Réalisati 2019	Prévisi 2020 (1)	Réaliasat i 2020 (2)	Réalisation 2020/ Prévisions 2020(2)/(1)	Prévision 2021	Prévisio 2022
%	29	37	48	37	% 77.08	39	44

-La définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des obligations assumées par l'État tunisien au titre de son adhésion à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce relatives à la facilitation des procédures commerciales selon le calendrier convenu, que ce soit, à travers l'édition des textes juridiques, leur mises à jour et leur révisions, ou bien à travers les réformes structurelles ou à travers les éléments de gestion des procédés logistiques , ou bien en supprimant des procédures inutiles et la numérisation des différentes étapes des opérations réalisées dans le cadre de la constitution de nouvelles entreprises ou des étapes de l'exercice d'une activité de commerce extérieur.

- Méthode de calcul (formule):

Formule : $I = 10\% * (A + B) + 2\% * (C + D + E + G + H) + 10\% * F + I\%$ Selon les données mentionnées au tableau suivant:

valeur	Identification	Données
De 0 à 1	-Détermination des listes B et C et des dates de leur entrée en vigueur	A
De 0 à 1	-Déterminer les programmes d'assistance nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges, en coordination avec les structures concernées.	B
De 0 à 1	Notification à l'Organisation mondiale du commerce des listes B et C et des dates approximatives de leur entrée en vigueur	c
De 0 à 1	Notifier à l'Organisation mondiale du commerce les délais de mise en œuvre des mesures de la liste B	D
De 0 à 1	Informier l'Organisation mondiale du commerce des délais de mise en œuvre des procédures de la liste C, ou de la difficulté à fixer des délais.	E
De 0 à 1	Traiter les demandes d'aide étrangère en coordination avec toutes les parties concernées dans le but de conclure des accords sur celles-ci.	F
De 0 à 1	Notifier à l'Organisation mondiale du commerce les données relatives aux accords conclus ou en vigueur concernant l'assistance demandée.	G

De 0 à 1	Notification à l'Organisation mondiale du commerce des progrès enregistrés dans l'obtention d'une assistance.	H
De 0 à 60 -	Suivi de la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges par les structures concernées (suivi de l'avancement du niveau de conformité de la législation nationale avec les dispositions de l'accord, suivi de la mise en œuvre des programmes d'aide...).	I

- Source des données pour calculer l'indicateur : Fiches projets réalisés, Textes juridiques publiés au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet indicateur a été adopté dans le cadre du suivi de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie visant à surmonter les barrières non tarifaires à l'exportation et à l'importation et à assurer un flux minimum d'échanges commerciaux en réduisant et en numérisant les procédures afin de minimiser les coûts, d'améliorer le climat des affaires en général et assurer le respect des obligations découlant de l'engagement dans des groupements régionaux et internationaux à caractère économique.

Le pourcentage de réalisation de cet indicateur a enregistré une baisse de l'ordre de 37%, alors que les attentes étaient qu'il atteindrait un taux d'achèvement estimé à 48%. Cet écart notable entre le rythme de réalisation et les prévisions est dû à la pandémie de Corona, considérant que la plupart des activités liées à cet indicateur sont des réunions de coordination entre les structures concernées par la facilitation des procédures de commerce extérieur, qui ont été annulées pour des raisons sanitaires.

Malgré cela, de nombreux indicateurs éprouvent la possibilité de rattraper le retard d'achèvement enregistré, notamment :

- Le Conseil National du Commerce Extérieur a repris son activité à travers la 35ème session qui s'est tenue le 22 décembre 2020, au cours de laquelle les comités émanant du conseil ont été relancés, dont l'organe technique en charge de la facilitation des échanges,

- Achever la numérisation de l'ensemble du système des titres de commerce extérieur,

- Le nouveau portail numérique lié au commerce extérieur est en voie d'achèvement

- la poursuite des travaux des commissions chargées de la mise en place de l'accord international visant à faciliter les procédures du commerce extérieur à un rythme accéléré, notamment à la lumière d'un début d'amélioration de la situation sanitaire.

**** Indicateur 2.1.1.4 : Taux des femmes cheffes d'entreprise qui bénéficient du programme d'appui à l'export « Tasdir + »**

Indicateur	Réalisati	Réalisati	Prévisi	Réali	Réalisation	Prévision	Prévisio
Unité :	2018	2019	2020	ti 2020	2020/	2021	2022
			(1)	(2)	Prévisions		
					2020(2)/(1)		
%	17.3	37	30	-	%0	10	-

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à soutenir le bénéfice des femmes cheffes d'entreprise du programme d'accompagnement à l'exportation dans le cadre du Programme Tasdir +, en mettant en place des mécanismes de la part du Centre de Promotion des Exportations qui œuvrent pour leur motivation à participer à ce programme.

- **Mode de calcul de l'indicateur (Formule)** : Nombre de femmes cheffes d'entreprise bénéficiant du programme Tasdir +/nombre total de bénéficiaires du programme x 100.

- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : rapports d'évaluation des activités.

L'année 2020 ne s'est pas accompagnée de réalisations significatives concernant cet indicateur, étant donné que :

- La situation sanitaire du pays a nécessité la suspension des activités directement liées à l'atteinte des objectifs et des pourcentages souhaités de cet indicateur, notamment les campagnes de sensibilisation, les activités de formation et les contacts directs on s'est contenté de proroger ou de continuer à réaliser les activités qui ont été programmées au cours des années précédentes,

- La source de financement du programme provenait principalement de l'accord conclu entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement le 19 août 2014 visant à financer le troisième projet de développement des exportations d'un montant de 36,3 millions d'euros, et dont la période d'achèvement s'étend de 2015 à 2020,

En conséquence, la vision n'était pas claire quant à l'opportunité de prolonger ou non ce projet, ce qui a conduit à ce qu'on se contente des activités qui ont été précédemment approuvées, jusqu'à ce qu'il soit convenu de prolonger ledit projet pour deux années supplémentaires.

Il est prévu dans la période à venir de reprendre le programme d'interventions du Fonds Tasdir + afin de parvenir à une plus grande implication des femmes dans l'effort d'exportation et d'améliorer les taux de contribution aux exportations enregistrés au cours des années précédentes.

**** Indicateur 2.1.1.5 : Taux des femmes cheffes d'entreprise participantes aux foires et Manifestations à l'étranger**

Indicateur	Réalisati	Réalisati	Prévisi	Réali	Réalisation	Prévision	Prévisio
Unité :	2018	2019	2020	ti 2020	2020/ Prévisions	2021	2022
			(1)	(2)	2020(2)/(1)		
%	-	12.5	50	-	%0	-	10

- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à soutenir la participation des femmes cheffes d'entreprise aux expositions et événements organisés par le Centre de promotion des exportations à l'étranger.
- **Mode de calcul de l'indicateur (Formule)** : le nombre de femmes cheffes d'entreprise participantes à des manifestations à l'étranger / le nombre total de participants aux expositions et manifestations x 100.
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : le nombre total de participants aux expositions et démonstrations à l'étranger annuellement / le nombre de femmes participantes aux expositions annuellement.

Analyse et interprétation du degré de réalisation de l'objectif :

De manière générale, les réalisations liées à l'atteinte de l'objectif ont été inférieures aux espérances, en raison d'abord des répercussions négatives de la pandémie de Covid, qui a fortement réduit le niveau d'intégration dans l'économie mondiale, la diversification des destinations ainsi que l'offre exportable. En effet, compte tenu du confinement total adopté par de nombreux pays, l'effort s'est concentré sur le soutien à l'aspect sanitaire, qu'il s'agisse du recours à l'approvisionnement en produits pharmaceutique et semi-pharmaceutique, ainsi que des équipements et matériels médicaux, ou la tendance à soutenir les besoins du marché local en produits alimentaires au détriment de l'exportation, notamment au vu de la crise politique en Libye qui aurait pu constituer un marché important pour le produit tunisien durant cette période.

Aussi, l'incertitude sur la possibilité de continuer de bénéficier du troisième projet de développement des exportations tributaire de l'approbation financement de la Banque mondiale, ainsi que le retard enregistré au niveau de l'approbation officielle de la prorogation afin de poursuivre le bénéfice du décaissement des fonds en raison de l'expiration de la période d'achèvement du projet. En revanche, le contexte de la fermeture des frontières avec de nombreux pays dû à l'aggravation de la situation épidémiologique de la pandémie de Covid 19, a généré une impossibilité de participer à des expositions et des événements à l'étranger en raison de leur mise en œuvre par le Centre de promotion des exportations et les Chambres de commerce et d'industrie en tant qu'acteurs publics, chose qui a fortement affecté le soutien aux efforts des femmes pour soutenir les exportations.

2- Présentation de l'exécution du budget du programme du commerce extérieur :

Au cours de l'année 2020, les dépenses du programme de commerce extérieur se sont élevées à 96 169 000 dinars, tandis que les prévisions des crédits alloués se sont élevées à 148 919 000 dinars, soit un écart négatif de 52 750 000 dinars, avec un taux de réalisation de 65%

Tableau3

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité 1000d

				Prévisions 2020	réalisations 2020	Réalisations par rapport s aux prévisions	
				L.F Comp(1)	(2)	Montant (2)- (1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses	de	Crédits	de	10 .855. 000	10.764.000	-91.000	99%
rémunérations		paiement					
Dépenses	de	Crédits	de	2. 111 .000	2.185.000	74.000	104 %
gestion		paiement					
Interventions		Crédits	de	134. 376 .000	81.824.000	-52.552.000	61%
publiques		paiement					
		Crédits		134. 376 .000	81.824.000	-52.552.000	-
		d'engagements					
Investissement		Crédits	de	1. 577 .000	1.396.000	-181.000	89 %
		paiement					
		Crédits		1.577.000	1.396.000	-181.000	-
		d'engagements					
Dépenses des		Crédits	de	-	-	-	-
opérations		paiement					
financières		Crédits					
		d'engagements					
Total budget					96.169. 000	-52.750. 000	-% 65
				148.919.000			

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Tableau 4

Exécution du budget du programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programmes et activités

(Crédits d'engagements) Unité 1000d

Sous Programmes	Prévisions 2020 L.F	Prévisions 2020 L.F Complémentaire (1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations/ Prévisions (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme 1	Coopération économique et échanges Extérieurs	110.829	110.829	110.829	0
	Appui au Centre de Promotion des Exportations au titre des encouragements des Exportations Tunisiennes	38.090	38.090	38.090	0
	Total	148.919	148.919	148.919	0
					100%
					100%
					100%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements.

Défis, difficultés et mesures à entreprendre pour atteindre la performance du programme

• **Problèmes majeurs et lacunes :**

- Manque de possibilité donnée au Ministère du Commerce et du Développement des Exportations, notamment les services directement concernés par la stratégie générale du commerce extérieur, d'exercer les attributions de la diplomatie économique au sens large, et l'absence de toute représentation de celle-ci dans les missions diplomatiques à l'étranger,
- Absence de réalisation d'études d'évaluation des accords de libre-échange conclus antérieurement ou d'études proactives sur l'efficacité d'adhérer à de tels accords similaires à l'avenir,
- Faible potentiel du Ministère au niveau de l'obtention des données statistiques liées au commerce international,
- Les capacités humaines et logistiques limitées de l'Observatoire du commerce extérieur,
- Le chevauchement des tâches entre les services concernés par le commerce extérieur au sein du ministère, en plus de la présence de ce chevauchement au niveau

des tâches entre le ministère du commerce dans son ensemble et d'autres structures externes,

- Lenteur de croissance du tissu économique national local dans des secteurs autres que les secteurs traditionnels, notamment agricoles, de sorte que la composition des exportations tunisiennes n'a pas beaucoup changée par rapport à ce qu'elle était au cours des dernières années.

• **Les mesures proposées :**

- l'achèvement de la mise en place du portail numérique lié au commerce extérieur au cours de l'année 2021, qui comprendra, en plus des données statistiques liées au commerce extérieur, un récapitulatif des différentes procédures et textes juridiques liés à cet axe, avec la réalisation de la numérisation de trois manuels de procédures : le manuel relatif à l'export, le manuel relatif à l'approvisionnement et aux mécanismes de défense commerciale et le manuel sur le commerce électronique,

- Compléter l'étude relative à l'impact de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne au cours de l'année 1995 sur le tissu industriel national, avec le lancement d'études similaires sur d'autres accords de libre-échange,

- Intensification des activités orientées vers le continent africain, coïncidant avec le début de l'implication effective de la république tunisienne dans le groupement COMESA,

- À la suite de l'achèvement de l'étude relative à l'évaluation de la performance du fonds de promotion des exportations, un ensemble de procédures et de mesures sera proposé pour mieux gérer l'attribution des subventions à l'exportation et des subventions aux opérateurs économiques au titre de la participation aux expositions et événements promotionnels à l'étranger,

- La Tenue d'une autre session du Conseil Supérieur de l'Exportation, au cours de l'année 2021, au cours de laquelle il y aura un suivi de l'avancement des recommandations émanant de la première réunion du Conseil Supérieur de l'exportation tenue le 4 janvier 2018 ainsi que la proposition de toutes les mesures de relance, de soutien et d'accompagnement des différents opérateurs qui interfèrent dans la sphère de l'exportation,

- Approuver la restructuration de la Direction Générale du Commerce Extérieur conformément au document contractuel du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations, à travers lequel les principaux axes stratégiques des orientations futures du ministère ont été inclus,

- le suivi de la réalisation du projet de restructuration du Centre de Promotion des Exportations après avoir réalisé les études nécessaires avec une évaluation de la performance des représentations commerciales à l'étranger, ainsi que le suivi de réalisation de l'étude relative à l'étendue de la contribution du Fonds de Promotion des Exportations dans la stimulation de l'effort d'exportation des entreprises,

- La création d'un organisme de défense commerciale, selon ce qui a été annoncé à l'occasion de la discussion du budget du ministère du Commerce et du développement des exportations, que ce soit dans le cadre de la commission de l'agriculture et du commerce à la Chambre des représentants du peuple ou à l'occasion des délibérations de la session plénière du parlement, à condition que cet organisme protège l'industrie locale des pratiques illégales lors de l'importation ou de l'intensification quantitative des importations en activant des mécanismes de défense commerciale ou en recourant à des mesures non tarifaires en plus de défendre les exportations tunisiennes qui font l'objet de mesures similaires prises par d'autres pays. En conséquence, la défense commerciale a été approuvée en tant que nouvel objectif stratégique dans le cadre du projet annuel de performance pour la mission de développement du commerce et des exportations, au titre de l'année 2021,
- La mise en place d'une unité de gestion par objectifs dans le domaine de la facilitation des procédures du commerce extérieur, qui entreprend la supervision horizontale de tous les projets de simplification qui sont en cours de mise en œuvre par toutes les structures concernées telles que la douane et le ministère des transports. En outre, cette unité assure la tâche de coordination entre toutes ces structures, suivre les progrès de la mise en œuvre des accords internationaux pertinents et mettre à jour le cadre législatif et réglementaire de manière à contribuer à l'atteinte de l'objectif souhaité.

Programme 9 : Pilotage et appui

Responsable du programme : Mr Nabil JAOUADI (nommé depuis 17 décembre 2020)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Le programme du pilotage et d'appui contient cinq objectifs principaux et huit indicateurs de performance.

Les objectifs	Les indicateurs
L'objectif 9.1.1 : développer les compétences du personnel	L'indicateur 9.1.1.1 : Taux de bénéficiaires des sessions de formation.
L'objectif 9.1.2 : améliorer la gestion des ressources financières	L'indicateur 9.1.2.1: La consommation moyenne du carburant par les voitures de service.
L'objectif 9.1.3 : Renforcer de l'adhésion à l'administration communicante	L'indicateur 9.1.3.1: Taux de couverture des besoins en matériels informatiques L'indicateur 9.1.3.2 : Couverture fonctionnelle du système d'information
L'objectif 9.1.4 : Mettre en œuvre des mesures de la réforme administrative et l'amélioration de la relation de l'administration avec le citoyen.	L'indicateur 9.1.4.1 : Taux de réalisation du programme d'amélioration de l'accueil.
L'objectif 9.1.5 : développer l'activité du commerce électronique.	L'indicateur 9.1.5.1 : Taux d'évolution du nombre des sites e-commerce. L'indicateur 9.1.5.2: Taux d'évolution du chiffre d'affaires des opérations du commerce électronique.

1.1- L'objectif stratégique 9.1.1 : développer les compétences du personnel

Cet objectif contribue à la réalisation de la stratégie et des objectifs des différents programmes du ministère par la mise en œuvre des outils nécessaires au renforcement des compétences du personnel tout en veillant à l'implication de la femme dans les différents travaux menés.

❖ L'indicateur 9.1.1.1 : Taux de bénéficiaires des sessions de formation

Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020(1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation 2020 (2)- Prévisions 2020(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	40	59.73	70	32	45,7%	65	75

- **Définition de l'indicateur** : Le pourcentage des cadres et agents bénéficiaires des sessions de formation,

- **Formule** : [Nombre du personnel bénéficiaire de la formation/ effectif total du personnel] *100,

- **Source** : La direction des affaires administratives et financières.

En 2020, le taux des bénéficiaires de la formation a régressé et s'est stabilisé à 32% par rapport aux prévisions de 70%, réalisant ainsi 45% seulement des prévisions suite à la suspension des activités de formation durant le confinement total, la baisse du taux de réalisation des sessions de formation après la reprise du travail des directions de façon progressive suite au confinement orienté et les congés annuels pendant la période estivale.

1.2- L'objectif stratégique 9.1.2 : améliorer la gestion des ressources financières

❖ L'indicateur 9.1.2.1: La consommation moyenne du carburant par les voitures de service

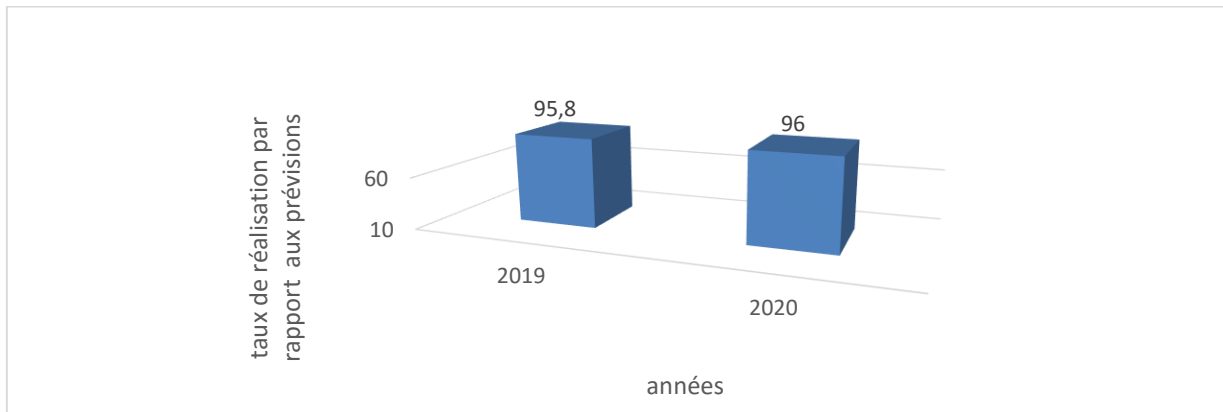
Indicateur Unité :	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévision 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	Réalisation 2020/ Prévisions 2020(2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	7.8	8.14	7.7	8.02	96	7.6	7.5

- **Définition de l'indicateur** : Réduction du taux de consommation de carburant des véhicules de service par rapport au nombre de kilomètres parcourus.

- **Mode de calcul de l'indicateur** : le nombre de litres de carburant consommés / le nombre de kilomètres parcourus.

- **La source** : la Direction des Affaires Administratives et Financières.

Taux de réalisation de l'indicateur par rapport aux prévisions



Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Un taux de consommation estimé à : 8,02 % a été enregistré, soit un écart de 0,32 point par rapport aux prévisions. En effet, le taux de réalisation s'est stabilisé au niveau de 96 %, ceci s'explique par plusieurs facteurs dont :

- Mettre un nombre important de voitures administratives à la disposition de l'organe central et régional de contrôle économique du fait de l'intensification des travaux de contrôle économique et de la programmation de plusieurs campagnes régionales et nationales parallèlement aux conditions sanitaires qu'a connu le pays à la suite de la pandémie de Corona, y compris le contrôle de la transparence des transactions et la lutte contre la spéculation et la contrebande, notamment en ce qui concerne les produits subventionnés. En plus de l'affectation des équipes de contrôle économique dans la plupart des régions du pays au processus de sécurisation de l'approvisionnement en produits de base (farine, huile végétale...) en raison de la pénurie enregistrée dans nombre d'entre elles et de la rupture d'approvisionnement suite à plusieurs facteurs spéciaux, y compris la spéculation...
- L'entame de l'utilisation des voitures qui ont été affectées au Ministère au cours de l'année 2019 de la part des services de la douane, dont la plupart sont des voitures anciennes ou leur état est relativement moyen, ce qui, dans de nombreux cas, a entraîné une consommation de carburant relativement élevée.

Le parc automobile du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations est composé de 278 voitures, réparties à 40% au profit des directions centrales et 60% au profit des directions régionales. Les voitures qui sont concernés directement par le contrôle économique sur terrain constituent un pourcentage estimé à 68% de la flotte en général.

Age	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus que 10 ans
NOMBRE TOTAL	67	114	97
NOMBRE DE VOITURES DE SERVICE		92	87
TAUX		80,1%	89,7 %

1.3- L'objectif stratégique 9.1.3 : Renforcer l'adhésion à l'administration communicante

L'intégration du ministère dans un système de gestion moderne qui maîtrise les risques et qui contribue à la réalisation des objectifs nécessite la mise en œuvre d'un système d'information compatible avec les besoins réels et urgents des différents programmes, tels que les outils de travail et les tableaux de bord utilisés directement dans la prise de décisions.

❖ L'indicateur 9.1.3.1: couverture des besoins en matériels informatiques

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020(1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations 2020 (2)- Prévisions 2020(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	2,52	65,2	86,8	86,8	100	92	96

- **Définition de l'indicateur** : C'est le taux de satisfaction des besoins de l'administration en matériels informatiques.

- **Formule** : indicateur réseau*3.0+indicateur ordinateurs*3.0+indicateur impression et numérisation*8.0

Indicateur réseau= nombre des équipements installés/ les équipements nécessaires,

Indicateur ordinateurs=nombre d'ordinateurs ayant une période d'au moins un an/nombre du personnel administratifs et techniques

-**Source** : La direction des affaires administratives et financières.

En 2020, le taux de réalisation est égal à 100%, en effet tous les achats programmés en 2019 (170 ordinateurs et scanners) ont été effectués en 2020.

❖ **L'indicateur 9.1.3.2 : Couverture fonctionnelle du système d'information**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020(1)	Réalisations 2020 (2)	Réalisations 2020 (2)/ Prévisions 2020(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	7,26	30	65	65	100	70	75

- **Définition de l'indicateur** : C'est le taux de couverture fonctionnelle du système d'information des services du Ministère en prenant en considération le taux de satisfaction des usagers.

- **Formule** : [Nombre d'applications internationales mises en place* taux de satisfaction des usagers] / Nombre d'applications et systèmes mis en place et en cours d'installation.

-**Source** : La direction de l'organisation, des méthodes et de l'informatique.

En 2020, le taux de couverture fonctionnelle du système d'information est égal à 100%, ceci s'explique par le développement par le personnel du ministère des applications suivantes :

- L'application de calcul du prime de contrôle économique,
- L'application de gestion des échantillons,
- Le développement de l'application de gestion des ventes de la farine subventionnée.

Cette conformité entre les prévisions et les réalisations s'explique aussi par le contrat conclu avec une entreprise privée, dans le cadre du troisième projet de développement des exportations, en vue de louer le matériel nécessaire pour héberger l'actuel système d'information du Ministère (cloud computing).

1.4- L'objectif stratégique 9.1.4 : Mettre en œuvre des mesures de la réforme administrative et l'amélioration de la relation de l'administration avec le citoyen.

La mise en œuvre de la réforme administrative est nécessaire vue le rôle crucial de l'administration publique dans le développement économique.

Les services concernés veillent à la satisfaction des besoins des citoyens en appliquant le principe d'égalité et en garantissant les droits des individus et des collectivités.

❖ **L'indicateur 9.1.4.1 : Taux d'avancement du programme d'amélioration de l'accueil**

Unité	Réalisatio n 2018	Réalisatio n 2019	Prévisio s 2020(1)	Réalisatio n 2020 (2)	(2)/(1)	Prévisio s 2021	Prévisio s 2022
%	50	40	80	55	75,68	100	-

- **Définition de l'indicateur :** C'est le taux d'avancement du programme d'amélioration de l'accueil.

- **Formule :** [Nombre des mesures réalisées/Nombre total des mesures prévues],

- **Source :** La direction des affaires administratives et financières.

En 2020, les résultats atteints sont égaux à 55% des prévisions, soit un taux de réalisation équivalent à 75,68%, ceci s'explique par les raisons suivantes :

- Le bureau est en sous-effectif,
- L'inexistence d'agents d'orientation et d'information dans tous les services du Ministère,
- Le manque de sessions de formation concernant l'accueil et l'information à cause de la pandémie du coronavirus.

1.5- L'objectif stratégique 9.1.5 : développer l'activité du commerce électronique.

Le développement de l'activité de commerce électronique est d'une importance majeure dans le développement du climat de l'e-commerce et suivre le rythme de l'évolution technologique mondiale. Par conséquent, des campagnes de sensibilisation, de soutien et d'encadrement sont entrepris dans le sens de stimuler les initiatives privées à promouvoir des projets dans le domaine susmentionné.

❖ **L'indicateur 9.1.5.1 : Taux d'évolution du nombre des sites e-commerce**

Unité	Réalisation s 2018	Réalisation s 2019	Prévisio s 2020(1)	Réalisation s 2020 (2)	(2)/(1)	Prévisio s 2021	Prévisio s 2022
%	-	13	50	17	34	60	70

- **Définition de l'indicateur** : la direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle se base sur les statistiques qui concernent l'évolution du nombre d'entreprises adhérant aux systèmes de paiement électronique.

- **Formule** : $[(\text{Nombre des sites e-commerce de l'année actuelle} - \text{Nombre des sites e-commerce de l'année précédente}) / \text{Nombre des sites e-commerce de l'année précédente}] * 100$

- **Source** : la direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle.

Un taux de réalisation de 34% enregistré, cela revient à l'existence de plusieurs sites électroniques non pris en compte, qui se basent sur le mécanisme de paiement à la réception « cash on delivery » et non-inscrits à la plateforme de paiement électronique de la société Tunisie monétique, clictopay, et l'office national de la poste « e-dinar ».

Il est à signaler que la majorité des experts signalent que près de 80% des sites web de commerce adopte ce mode (paiement à la livraison) notamment suite à l'accroissement du nombre des pages sur les réseaux sociaux à caractère commercial, outre l'apparition de plusieurs plateformes virtuelles « places de marchés » et qui regroupent un nombre de commerçants inscrits.

❖ **L'indicateur 9.1.5.2: Taux d'évolution du chiffre d'affaires des opérations du commerce électronique :**

Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020(1)	Réalisation 2020 (2)	(2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	21	50	28	56	60	70

- **Définition de l'indicateur** : L'évolution des ventes en ligne est importante. En effet, en 2018, le chiffre d'affaires du e-commerce a atteint 224 millions de dinars contre 166 millions de dinars en 2017.

- **Formule** : $[(\text{Chiffre d'affaires du e-commerce de l'année actuelle} - \text{Chiffre d'affaires du e-commerce de l'année précédente}) / \text{Chiffre d'affaires du e-commerce de l'année précédente}] * 100$.

- **Source** : Les indicateurs statistiques de l'évolution du commerce électronique selon la société Tunisie monétique et la poste de Tunisie.

Le taux de réalisation a atteint 56%, ceci s'explique par les raisons suivantes :

- En 2020, l'opération d'inscription scolaire en ligne était effectuée par paiement mobile,

- L'accroissement du nombre d'entreprises adoptant le mode de paiement à la livraison « cash on delivery » à travers les fournisseurs des services logistiques dont le nombre s'accroît davantage dans ce secteur.

2-présentation de l'exécution du budget du programme « pilotage et d'appui

Tableau n°3 : L'exécution du budget du programme de l'année 2020

Répartition en fonction des dépenses

Unité: mille dinars

Les dépenses		Prévisions	Réalisations		
		2020	s	Montant	Taux de
		L.F	2020(2)	(2)-(1)	réalisation(1)/(2)
		complémentaire(1)			
))
Dépenses de Rémunérations	Les crédits de paiement	6.237	5.398	-839	87%
Dépenses de fonctionnement	Les crédits de paiement	2.086	2.118	32	102%
Dépenses d'Intervention	Les crédits d'engagement	84	79	-5	94%
	Les crédits de paiement	84	79	-5	94%
Dépenses d'investissement	Les crédits d'engagement	4.230	3.434	-796	81%
	Les crédits de paiement	3.180	1.284	-1896	40%
Total	Les crédits de paiement	12.637	11.029	-1608	87%
	Les crédits d'engagement	11.587	8.879	-2708	77%

Tableau n°4 : L'exécution du budget du programme de l'année 2020

Répartition en fonction des sous programmes et des activités

(Les crédits d'engagement)

Unité :mille dinars

Les sous programmes	Les activités	Les prévisions 2020 LF	Les prévisions 2020 LFC (1)	Les réalisations 2020(2)	Réalisations- Prévisions (2)-(1)	Taux de réalisation
Pilotage et appui	Pilotage	3174	3174	2642	-532	83%
	logistique	8094	8094	5914	-2180	73%
	commerce électronique et économie immatérielle	319	319	323	4	101%
Total		11587	11587	8879	-2708	77%

Défis, difficultés et mesures à entreprendre pour atteindre la performance du programme

• lacunes et difficultés

- Absence d'un élément humain qualifié et maîtrisant les domaines d'activité du ministère,
- Manque de la mise à jour du site officiel du ministère pour fournir des informations appropriées,
- Manque de formations dans le domaine de l'accueil et de l'orientation administrative,
- Manque d'équipements nécessaires au niveau central et régional notamment,
- Difficulté de redéploiement des agents et de disposer d'agents spécialisés dans l'accueil et l'orientation administrative compte tenu du manque de crédits nécessaires.

• Suggestions pour surmonter les problèmes :

Au niveau structurel et fonctionnel :

- Développer le système de formation pour inclure tous les acteurs en coordination avec les différentes parties concernées, et améliorer la qualité de la formation autant que possible en fonction des capacités possibles et disponibles, avec le retour du rythme de travail normal après la levée du confinement total, qui permettra d'organiser des formations programmées et d'augmenter le pourcentage des formés.

- Veiller à la mise en œuvre du programme annuel de formation et impliquer le plus grand nombre possible d'agents, notamment ceux qui n'ont pas bénéficié des formations précédentes.
- Procéder à l'évaluation de l'efficacité des formations et de leur adéquation avec les besoins réels des fonctionnaires, ce qui contribuera à augmenter leurs performances et à développer leurs compétences,
- Procéder à la mise à jour du site officiel du ministère comme premier point de contact entre l'administration et le citoyen,
- Renforcer les services centraux et régionaux avec des agents d'accueil et d'orientation administrative,
- Redéploiement du personnel pour s'assurer que le bureau des relations avec le citoyen sera renforcé avec l'élément humain familiarisé avec le domaine d'activité du ministère,
- Mise à disposition des équipements nécessaires tels que des affiches, des panneaux d'orientation internes et externes,
- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail par la fourniture d'ordinateurs et de mobilier de bureau,
- Participation intensive à des formations dans le domaine de l'accueil et de l'orientation administrative,
- Mise à disposition de salles d'attente spéciales dans certaines directions régionales du commerce.

Au niveau de l'activité du commerce électronique et de l'économie immatérielle :

- Déterminer des activités concrètes qui seront réalisées par la Direction du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle dans le but de promouvoir ce secteur et les inclure dans le budget afin d'obtenir le financement nécessaire aux différentes activités proposées.
- Poursuivre la promotion de la culture du e-commerce à travers :
 - ✓ L'élaboration d'un plan de communication complet (brochures, portail, vidéos, ...),
 - ✓ Réalisation de plusieurs séminaires de sensibilisation sur le commerce et la vente en ligne au profit des commerçants, des consommateurs et les cadres du ministère, notamment ceux qui interviennent dans les travaux de contrôle économique,
 - ✓ Qualification et développement des compétences des agents de contrôle économique sur les différentes pratiques commerciales et de service sur Internet.
- Se focaliser davantage sur le commerce électronique orienté vers l'exportation en simplifiant les procédures du commerce extérieur et permettant ainsi au plus grand nombre de commerçants et artisans de promouvoir leurs produits auprès du plus grand nombre de clients étrangers B2C/B2B.
- mettre à niveau les entreprises commerciales pour s'engager dans l'économie numérique et s'appuyer sur les technologies de la communication dans leurs différentes activités (e-marketing, paiement en ligne...)

- Développer les capacités des cadres de la direction du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle en participant à des formations professionnelles avancées dans des domaines tels que la gestion de projet, les marchés publics, la rédaction de textes juridiques, la communication....